

Appel à projets FEDER - "Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains"



La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe se mobilisent pour lutter contre les îlots de chaleur et accompagner les territoires concernés.

- Date de début de l'appel à projets : Lundi 3 novembre 2025
- Date de fin de l'appel à projets : Samedi 31 janvier 2026
- Thématique : Energie/Efficacité énergétique/Environnement/Biodiversité/Climat/Risques naturels
- Type de bénéficiaire : Association Autre structure publique Collectivité Territoriale Entreprise (TPE,PME) Université/Institut de recherche/Fondation

Objectif

Encourager l'adaptation des espaces publics urbains en Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, notamment par la désimperméabilisation et la végétalisation.

Type d'actions éligibles

Les projets devront être localisés dans un îlot de chaleur urbain caractérisé grâce à une étude de modélisation de la surchauffe urbaine (obligatoire uniquement pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants). Seront soutenus :

- Les études d'analyse des surchauffes urbaines ;
- Les études préalables à l'échelle du projet (dont hydrauliques, hydrologiques et géotechniques rattachées aux travaux ;
- Les acquisitions foncières (dans une limite de 10 % maximum de l'assiette du projet) ;
- Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre ;
- Les aménagements paysagers de gestion des eaux pluviales (noues, bandes enherbées, jardins de pluie...) ;
- Les travaux de déconnexion du réseau pluvial ;
- Les travaux de récupération et de stockage enterré des eaux pluviales pour une utilisation urbaine ;
- Les travaux de désimperméabilisation des sols et de démontage du petit bâti préalablement dépollué ;
- Les travaux de renaturation des berges de cours d'eau, en lien direct avec la lutte contre les îlots de

chaleur urbains ;

- Les travaux de reconstruction du sol (décompactage, reconstruction des horizons, apport de matière organique...) ;
- La création d'espaces verts de pleine terre plantés en végétaux locaux sur plusieurs strates, y compris strate arborée d'ombrage ;
- La création d'espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité ;
- La réalisation d'aires de stationnement paysagères à haute perméabilité (dont arbres de pluie) ;
- Le recours très limité aux solutions grises, dont les revêtements perméables végétalisés ;
- La végétalisation ou le blanchiment de toiture ;
- Pour les frais de personnel interne directs, taux minimum d'affectation du temps de travail de 10 % sur la durée totale du projet.

Porteurs de projets

- Organismes publics (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...) ;
- Syndicats mixtes ;
- Universités ;
- PME ;
- Associations gestionnaires d'EHPAD.

Liens utiles

[Infos sur www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)